488498



B43K25/021

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES CLASSES MOYENNES

GB 636313

## **BREVET D'INVENTION**

Le Ministre des Affaires Economiques et des Classes Meyennes,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;

## ARRÊTE:

Article 1. — Il est délivré à The Loung Jan Conspount .	Ltd.,
3. Heaps street, in Liverprool. ( 5th Genetary no )	
rep. par ch? I chickaux i Timealles,	
in brever dinvention pour: Serfictionnements were congre	res
de feche pour porte plumes à réservoir, cray	ero-
et analogues,	•••
الله: déclare avoir fait l'objet d'une première demande de brevet dépa	isée
on gds Dreitaigns to p man 1948 seem nous do el	lalla.
E. E. S. Woods et B. Livsey about elle est l'ayan	
drot:	•••
Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risq et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'inviton, soit de l'exactitude de la description, et cans préjudice du drois des riters.	mes ren-
Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intére et déposés à l'appui de sa demande de brevet.	
Bruxelles, le	4. <b>9</b> •
AU NOM DU MINISTRE : La Fonstionnaire déligad.	
2 1	_
	_

1334 - Impr. E. Heyvaert - 35487

## BREVET D'INVENTION.

Société dite : The Lang Pen Company Limited, 13 Hope Street, Liverpool 1, Comté de Lancaster, Angleterre.

PERFECTIONNEMENTS AUX AGRAFES DE POCHE POUR PORTE-PLUMES A RESERVOIF CRAYONS ET ANALOGUES.

Ayant fait l'objet d'une demande de brevet en Grande-Bretagne en dai du 7 mai 1948, nº 12607/48.

L'invention est relative aux agrafes de poche pour des objet. tels que les porte-plumes à réservoir, orayons et analogues, et vise en particulier celles de ces agrafes qui sont montées à une extrémit de l'instrument, ordinairement à l'extrémité du capuchon ou couvre-pointe dans le cas d'un porte-plume à réservoir.

Dans une agrafe de poche pour porte-plume à réservoir ou obje analogue, conforme à l'invention, l'anneau ou élément de retenue se trouve disposé en alignement avec, ou dans le même plan que le bras l'agrafe au lieu de lui être perpendiculaire, et il est propre à être logé ou se placer dans une fente ou raimure, formée à cet effet dans l'extrémité de l'objet, tandis que son déplacement vers l'extérieur empêché par un organe portant une butée, qui occopère avec l'arrière l'intérieur de l'extrémité de l'objet comportant la dite fente ou renure, un ressort de compression étant interposé entre l'organe de be ou de retenue et l'intérieur de la portion terminale fendue ou raim de l'objet, de manière à procurer un supplément d'élasticité au bra l'agrafe qui, en s'écartant de la parci du capuchon, comprime le re

Lorsqu'elle est appliquée à une agrafe dans laquelle l'organe de retenue est un boulon à oeil embrassant une cheville ou axe placé dans le trou formé dans l'anneau, et recevant un écrou constituant l'butée, la compression préalable du ressort peut être ajustée en régli convenablement la position de l'écrou sur ce boulon à ceil, et dans cas où la portion terminale fendue ou rainurée constitue un élément séparé, ce réglage peut avantageusement être effectué avant que cet élément ne soit vissé dans l'extrémité du porte-plume, du crayon, du couvre-pointe ou semblable.

L'invention sera décrite oi-après plus en détail en référence dessin annexé, dans lequel une réalisation préférée de l'agrafe perfetionnée, appliquée su souvre-pointe ou sapuchon d'un porte-plume à reservoir, a été illustré à titre d'exemple, et sur lequel:

Fig. 1 est une élévation latérale du capuchon, représentée partiellem en soupe pour montrer la fixation de l'agrafe.

Fig. 2 est une vue du bouchon à vis pour monter l'agrafe dans l'extré mité du capuchon dans cette réalisation; et,

Fig. 3 est une coupe de la fixation, pratiquée à 90° de la portion co pée de la fig. 1; tandis que,

Fig. 4 montre l'agrafe, le boulon à ceil, le ressort et l'écrou de retenue séparés du bouchon.

En se référant au dessin, l désigne dans l'ensemble le couvrepointe ou capuchon constitué par un tube de vulcanite, ébonite ou aut. matière plastique, aménagé pour être mis en place par poussée ou viss ge sur un corps de porte-plume, afin de couvrir la pointe de la plume lorsque le porte-plume n'est pas utilisé.

L'extrémité supérieure lu capuchon est effilée en 2 et est intérieurement filetée en 3 pour loger un bouchon fileté 4 fermant cettextrémité du sapushon et prosurant un moyen de fixation pour une agraie poche, désignée dans l'ensemble par 5, à l'aide de laquelle le porte-plume peut être retenu lans la poche.

Dans la réalisation particulière illustrée, le bouchon à vis 4 est métallique et la partie qui fait saillie sur l'extrémité effilée iu sapushon l'est pourvue d'une gaine 6 en vulcanite, ébonite, ou

autre matière plastique présentant une surface externe conique 7 e une extrémité conformée en dôme, 8, pour s'harmoniser à la conicit 2 du capucnon 1, bien que, comme on le comprendra, la gaine 6 et 1. bouchon « puissent former un tout en métal, ou en vulcanite, éboni ou autre matière plastique appropriée. 10 désigne une fente ou rait diamétrale et centrale, formée dans l'extrémité en dôme, 8, de la gaine 6, en alignement avec une fente ou rainure correspondante 11 ménagée dans le bouchon, fentes ou rainures dans lesquelles est diaposée la fixation de l'agrafe et d'où se prolonge vers le bas une ouverture ou perforation axiale 12 du bouchon à vis 4, pour loger à boulon à ceil 13 lorsque les organes sont assemblés.

L'agrafe 5 est formée par pliage en U d'une feuille de métal et comporte une partie coudée 15 conformée pour venir occuper les fentes ou rainures diamétrales, alignées, 10 et 11, de l'extrémité du capuchon, la face externe de la partie coudée venant à fleur et continuant l'extrémité en dôme 8 de la gaine 6.

Les ailes ou parois de côté de l'U de la partie coudée 15 sc perforées en lo pour recevoir une cheville ou axe 17 qui retient et les dites parois l'oeil 14 du boulon de retenue 13, dont la queue c tige traverse l'ouverture ou perforation axiale 12 du bouchon 4 et porte un ressort de compression en hélice 18 et un écrou 19, tous deux logée dans un évidement en forme de cuvette 20 formé dans le bouchon 4.

Le ressort 18 est centré par une queue ou portée de guidage oylindrique 21 formée sur l'écrou, et prend appui sur un épaulement 22 du fond de l'évidement 20 iu bouchon afin de maintenir la partié coudée 15 de l'agrafe en position dans les fentes ou rainures 10 et 11. L'écrou 19 comporte une fente ou rainure 23 propre à permettre aisément le réglage de la pression du ressort.

On comprenira que lorsque le bras de l'agrafe 5 est écarté (
la parci du capuchon 1, le ressort 18 est comprimé et tend à ramen,
le bras dans la position représentée sur la fig. 1, du fait que 1'é
trémité de la partie coudée 15 porte sur le fond ou base de la fent
ll. A cet effet, les ailes ou parcis de 1'U sont prolongées jusqu

- 17 ---

l'extrémité de la partie coudée et leurs extrémités sont arrondies e 24 pour constituer un point d'appui ou pivot roulant.

Grâce à la présente invention, on obtient une fixation ou anorage perfectionné d'agrafe, et la prise exercée sur la poche est indépendante de l'élasticité propre de la matière constitutive du bras de l'agrafe, tandis que la pression agissant sur le bras peut être aisément réglée.

## REVENDICATIONS.

- 1. Une agrafe de pache pour un porte-plume à réservoir ou objanalogue, dans laquelle l'anneau ou élément de retenue se trouve dis posé en alignement avec, ou dans le même plan que le bras de l'agraf au lieu de lui être perpendiculaire, et est propre à être logé ou se placer dans une fente ou rainure formée à cet effet dans l'extrémité de l'objet, tandis que son iéplacement vers l'extérieur est empêché par un organe portant une butée qui coopère avec l'arrière ou l'intérieur de l'extrémité de l'objet comportant la dite fente ou rainure, un ressort de compression étant interposé entre l'organe de butée ou de retenue et l'intérieur de la portion terminale fendue ou rainurée de l'objet, de manière à procurer un supplément d'élasticité au bras de l'agrafe qui, en s'écartant de la paroi du capuchon, comprime le ressort.
- 2. Une agrafe de poche pour un porte-plume à réservoir ou obj analogue, selon la revendication précédente, dans laquelle l'organe de retenue ou butée est un boulon à oeil embrassant une cheville ou axe placé dans le trou formé dans l'anneau, et recevant un ressort d compression en hélice et un écrou de retenue constituant la butée.
- 3. Une agrafe de poche pour un porte-plume à réservoir ou sem blable selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, dans laquelle la portion terminale fendue ou rainurée de l'objet constit un élément séparé, qui est fileté pour venir en engagement avec une perforation ou ouverture taraudée de l'extrémité du porte-plume, ora couvre-pointe cu semblable, et qui est pourvu d'un évidement interne conformé en cuvette, logeant le reasort et l'organe de retenue.

नो

4. Une agrafe de poche pour un porte-plume à réservoir ou ob; analogue, selon l'une quelconque des revendications précédentes, obt nue par repliement au profil d'un U d'une feuille de métal, et qui comporte une partie coudée conformée pour venir occuper la dite fent ou rainure, les ailes ou parois de l'U de cette partie coudée étant perforées pour constituer l'anneau de retenue et l'extrémité de cett partie coudée constituant un point d'appui autour duquel l'agrafe pe se mouvoir par rapport au disposibif de retenue, à l'encontre de la résistance du ressort.

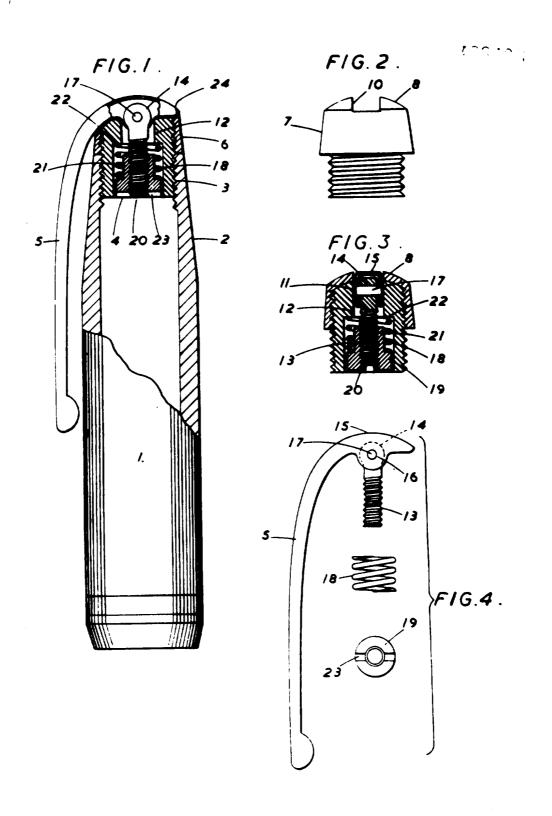
5. Une agrafe de poche pour un porte-plume à réservoir ou obj analogue selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle l'agrafe proprement dite et sa partie coudée de retenue son de profil en U, les ailes ou parois de 1 U étant continues autour de coudes reliant ces deux portions, et s'étendant jusqu'à l'extrémité de la partie coudée afin de constituer un point d'appui roulant ou pivot pour le but défini.

6. Une agrafe de poche pour un porte-plume à réservoir ou ans logue selon l'une quelconque des revendications précédentes, compre nant une butée affectant la forme d'un écrou de retenue pourvu d'une queue ou portée cylindrique pour centrer le ressort de compression.

7. Une agrafe de poche pour un porte-plume à réservoir ou ob; analogue, construite et agencée pour être utilisée ou fonctionner er substance comme décrit en référence au dessin annexé.

Bruxelles, le 14 avril 1949.

P.Pon de la Société dite: The Lang Pen Company Limited.



Bruxelles, le la avril 1940. F. Fon le la Sociata lite: